

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

Amédée Marsan for L'Assomption

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE

Revue de la semaine : Les membres de l'Assemblée Législative de Québec se réunissent de nouveau après un ajournement de deux mois ; résolutions de l'Hon. M. Joly au sujet du retard apporté par le Conseil Législatif dans l'adoption du bill des subsides ; amendement proposé par M. Flynn aux résolutions de l'Hon. M. Joly, et adopté par un vote de 35 contre 39 ; résignation du Cabinet Joly ; l'Hon. M. Chapleau est appelé à former un nouveau Cabinet ; noms des nouveaux ministres ; clôture de la 2me Session du 4me Parlement.— Convention nationale de 1880 à Québec.— Considérations sur la Société coopérative de colonisation de Montréal, par M. l'écrivain du journal *Le Nord*.

Causerie agricole : Du drainage ; ses avantages et quels sont les sols où il convient de l'appliquer.

Sujets divers : Conservation des pommes de terre contre la pourriture.— Conservation des pommes de terre pour semence.— Du labourage et de l'écobuage.— Engrais-os.— Culture améliorée.— Nécessité d'avoir des étables saines.— Demandes de renseignements : Où l'on peut se procurer des animaux de choix.

Choses et autres.— Utilité des engrais.— Tabac canadien ; succès obtenu dans ce genre de culture par L. N. Gauvreau, écri, de l'Isle-Verte.— Clôture durable.— Gain en faveur des cultivateurs par la hausse du beurre et du fromage sur nos marchés.

Recettes : Contusions guéries par l'huile d'olives.— Remède contre les contusions meurtrissures.

Annonces : Soumissions demandées pour le phare de "Pointe Fame."— Avantages offerts par la souscription au journal *The Scientific American*, publié à New-York.— Apprentis demandés.— Soumissions demandées pour travaux de l'élargissement du Canal Welland.— Soumissions pour travaux dans la Colombie Anglaise.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les 1ers numéros de la Gazette, 17e année, le commencement du feuilleton *Les Compagnons de Minuit*, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet, l'abonnement devant alors dater du 11 juin dernier. On pourra aussi faire dater l'abonnement de la date où on en fait la demande ; il faudra alors l'indiquer.

## REVUE DE LA SEMAINE

Le 28 octobre dernier, l'Assemblée Législative de Québec se réunissait après un ajournement de deux mois et au milieu d'une profonde anxiété.

Dès l'ouverture de la séance de ce même jour l'honorable M. Joly propose : Que cette chambre ne procède pas maintenant aux ordres du jour, mais qu'il soit

" Résolu, Que le 27 août dernier, le bill des subsides pour l'année financière finissant le 30 juin 1880 fut lu pour la troisième fois et passé par cette Chambre.

" Que le 28 août dernier le Conseil Législatif ainsi qu'il appert par les Votes et Délibérations du dit Conseil dont le rapport est imprimé et publié sous son autorité, a voté une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur dans laquelle le Conseil déclare qu'il croit de son devoir de retarder l'adoption du bill des subsides, jusqu'à ce qu'il ait pu à Son Honneur de choisir de nouveaux aviseurs constitutionnels, dont la conduite puisse justifier le Conseil de leur confier l'administration des deniers publics.

" Que le Conseil Législatif en retardant l'adoption du bill des subsides, comme il l'a fait, jusqu'à ce qu'il ait pu à Son Honneur de choisir de nouveaux aviseurs constitutionnels, a empiété sur les droits et les prérogatives de la branche élective de la Législature et a usurpé une autorité qui ne lui appartient pas.

" Que pour donner plus d'effets à sa protestation et affirmer pratiquement ses droits : cette chambre confirme les votes des subsides qu'elle a déjà donnés, et s'engage d'indemniser le gouvernement pour toutes dépenses qu'il pourra faire à même les subsides octroyés par elle à Sa Majesté le 27 août dernier."

M. Lynch propose un amendement, secondé par M. Flynn, la résolution suivante : " Que, vu que cette chambre désire revendiquer le plus solennellement possible tous ses droits constitutionnels, pouvoirs et privilèges concernant les subsides ou autre affaire, qu'elle soit en même temps d'opinion, vu les diffi-